

**DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE**  
-----  
**ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON**  
-----  
**EPIC**  
**Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse**  
  
**EB / XF / FQP / VBG**

**N° 21-09**

Nombre de Délégués  
en exercice ..... 21

Nombre de Délégués  
présents ..... 10

Nombre de Délégués  
votants ..... 12

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
des

**DELIBERATIONS**  
**DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse**

**Séance du 30 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à huit heures et trente minutes, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

M. Bruxelles, Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance du Comité Directeur convoquée le 11 juin 2021, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 23 juin 2021.

**PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AIMADIEU, BAYON DE NOYER, BRUXELLE, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, DE ALMEIDA, HEDIARD, MATHIEU, MERIGAUD et PHILIP.**

**ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, BOSCH, CANDAU, CHAMBARLHAC, CLÉMENT, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD, GONZALVEZ, LEGARS-LAVAURE ET TROUILLER.**

**OBJET** : L'ADHÉSION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TOURISME EN PAYS DE SORGUES MONTS DE VAUCLUSE AU SYNDICAT MIXTE D'INGÉNIERIE POUR LES COLLECTIVITÉS ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MÉDITERRANÉE (SICTIAM)

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU les statuts du SICTIAM approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 18 Février 2020 et rendus exécutoires par arrêté du Préfet en date du 15 Septembre 2020,

Considérant que le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert élargi à la carte qui accompagne au quotidien ses Adhérents dans la transition numérique et l'évolution de leurs métiers dans une optique de mutualisation et de solidarité,

Considérant que le SICTIAM, opérateur public de services numériques, intervient dans tous les domaines du numérique, des systèmes d'information métiers des adhérents, de l'infrastructure informatique et du management de la donnée à travers une offre de services en conseil, pilotage de projets, assistance, prospective, maintenance, achat et en accompagnement et formation des agents et élus locaux,

Considérant que le SICTIAM exerce également la compétence Aménagement Numérique du Territoire sur le territoire du Département des Alpes Maritimes, compétence à la carte telle que prévue à l'Article L. 1425-1 du CGCT,

Considérant que l'adhésion de **L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TOURISME EN PAYS DE SORGUES MONTS DE VAUCLUSE** lui permet de profiter de l'expérience, des ressources, de l'ingénierie et des compétences du SICTIAM, ainsi que de réaliser des économies sur les fournitures courantes et services en matière de numérique grâce à des marchés permettant de massifier le besoin,

Considérant que l'adhésion au SICTIAM fait l'objet d'une cotisation annuelle permettant l'accès aux services proposés à des tarifs préférentiels et correspondant aux charges nécessaires au fonctionnement du SICTIAM, dont le montant est fixé selon des modalités définies par délibération du Comité Syndical,

Considérant qu'à cette cotisation annuelle, s'ajoutent des contributions financières spécifiques correspondant aux services rendus. Ces derniers sont définis dans des Plans de Services avec des montants adossés à une grille tarifaire approuvée par délibération du Comité Syndical,

Considérant que la cotisation et/ou les contributions des Adhérents peut être soit recouvrée par un produit fiscalisé en application de l'article L. 5212-20 du CGCT, alinéa 2, soit être inscrite dans le budget et faire l'objet d'un titre de recettes émis par le SICTIAM,

Considérant que l'adhésion au SICTIAM est effective à compter de son approbation par délibération du Comité Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés et que la cotisation annuelle de l'année en cours sera calculée au prorata temporis de la date d'adhésion effective,

Considérant que par délibération n° 21-80 (ou convention) en date du 01 juillet 2021 **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE** a décidé de prendre en charge financièrement le montant de la cotisation au SICTIAM de **L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TOURISME EN PAYS DE SORGUES MONTS DE VAUCLUSE**

Considérant que les Adhérents du SICTIAM disposent de la possibilité de se retirer du Syndicat en transmettant une demande en ce sens dans un délai de 6 mois avant la date de prise d'effet souhaitée, sous réserve des engagements préalablement pris,

Considérant que les modalités financières de retrait sont définies préalablement à la date effective du retrait, et prendront notamment en compte les conséquences juridiques et financières d'une rupture anticipée des engagements pris auprès du Syndicat,

Considérant que les Adhérents désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant à chaque renouvellement de leur organe délibérant ou à chaque fin de mandat du délégué élu,

Considérant que ces délégués sont désignés jusqu'au prochain renouvellement des organes délibérants qu'ils représentent et que l'arrivée de nouveaux adhérents ne remet pas en question la constitution des collègues élus pour la durée de la mandature,

Considérant que l'adhésion de **L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TOURISME EN PAYS DE SORGUES MONTS DE VAUCLUSE** lui permet d'assurer ses missions de service public dans les meilleures conditions possibles dans un contexte de transition numérique du monde territorial,

Il est donc proposé au **L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TOURISME EN PAYS DE SORGUES MONTS DE VAUCLUSE** de :

- **Approuver** l'adhésion de **L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL TOURISME EN PAYS DE SORGUES MONTS DE VAUCLUSE** au SICTIAM au titre des missions générales, telles que définies dans les statuts du SICTIAM
- **Approuver** les statuts du SICTIAM dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **Dire** que le montant de la cotisation sera versé par **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE**, et est inscrit aux budgets 2021 (*année en cours*) et suivants,)
- **Désigner Monsieur** Eric Bruxelles, Président de l'EPIC en qualité de délégué titulaire et Monsieur Feuillant Xavier, Directeur de l'EPIC en qualité de délégué suppléant pour représenter L'ADHÉRENT au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM.
- **Approuver** le versement de la cotisation fixée chaque année par délibération du Comité syndical du SICTIAM, dont le montant s'élève pour l'année 2021 à **1 050,00 euros**, et sera calculé au prorata temporis de la date d'adhésion effective pour l'année en cours,
- **Dire** qu'à défaut de prise en charge par **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE**, que le montant de la cotisation *et/ou* les contributions financières est inscrit aux budgets 2021 (*année en cours*) et suivants

**Le Comité Directeur,  
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,**

- **Approuve** le projet de délibération autorisant l'adhésion de l'EPIC Tourisme au syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)
- **Autorise** Monsieur Eric Bruxelles, Président de l'EPIC, ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant et notamment pour la conclusion des Plans de Services proposés par le SICTIAM.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le :

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**

**Eric BRUXELLE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final vertical stroke, positioned directly below the printed name.

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*